

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 24 AVRIL 2014.

Convoqué par Monsieur Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques, le Comité Technique Local s'est réuni le jeudi 24 Avril 2014 à 9h15 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par Patrice STAWSKI et René QUIDE membres élus.

L'ordre du jour était le suivant :

- **1) Transfert des Trésoreries d'Arras Banlieue et Arras Municipale et impact sur les services de la Direction (avis);**
- **2) Programme annuel de prévention des risques professionnels (pour information) ;**
- **3) Dispositif de la campagne IR/TH 2014 (pour information) ;**
- **4) Présentation d'APERFIP (pour information) ;**
- **5) Présentation de la nouvelle gouvernance locale risques et audit (pour information) ;**
- **6) Questions Diverses ;**

1) Transfert des Trésoreries d'Arras Banlieue et Arras Municipale et impact sur les services de la Direction (avis);

Ce projet immobilier consiste à installer, en 2014, les trésoreries d'Arras Banlieue et d'Arras Municipale au rez de chaussée de la Direction, immeuble FOCH.

Il répond aux critères de réduction de la dépense publique et de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État, qui vise à rationaliser le parc immobilier de la DDFIP, conformément à la circulaire du premier ministre du 16 janvier 2009.

- Cette opération permettra la résiliation du bail conclu pour les locaux occupés par le Trésorerie d'Arras Municipale (50 000€).
- La vente de l'immeuble dans lequel est installée la Trésorerie d'Arras Banlieue (immeuble estimé à 300 000 €)
- La réalisation d'économies sur les coûts de fonctionnement des deux trésoreries de 24 000 €

Pour vendre son projet, la Direction, nous a mis à dispositions tableaux et plans des services impactés.

8 services sont impactés, mise en place d'une caisse unique à l'ensemble des

postes comptables du site.

Le projet a été présenté au CHSCT le 23 janvier dernier, un avis défavorable, a été émis.

Sont mis en cause le manque de lisibilité des plans et les manquements à la sécurité des agents.

Aujourd'hui, il s'avère que le projet proposé est mal conçu pour recevoir un public plus nombreux, le bureau d'accueil mal placé ne permettra pas à l'agent en service d'avoir une vision globale du hall et du sas d'entrée.

En matière de sécurité le ramassage des fonds par la BRINKS selon des horaires qui restent toujours les mêmes, fragilise la sécurité des agents et du public.

Malgré les moyens mis en œuvre pour le stationnement des agents, les emplacements de parking réservés aux régisseurs les emplacements disponibles au stockage des archives, le projet semble révéler de nombreux dysfonctionnements qui sont autant de risques pour les agents.

Aussi, la CGT et l'unanimité des organisations syndicales (Solidaires, FO et CFTC) ont voté contre ce projet.

Les maires des communes d'Arras et sa banlieue n'ont pas été concertés.

Ils sont contre ce projet de déménagement qui oblige les régisseurs à perdre plus de temps dans les embouteillages de l'entrée d'Arras, et par conséquent prendre plus de risques pour apporter les fonds.

2) Programme annuel de prévention des risques professionnels (pour information) ;

La campagne annuelle du DUERP 2013/2014 ouverte le 8 octobre 2013 a été présentée au CTL aujourd'hui avant sa validation par le Directeur.

Cette année, la mise en place d'un nouvel outil informatique DUERPAP n'a pas été sans difficultés techniques.

Au final se sont 110 DUERP achevés sur les 113 attendus.

Les risques précédemment classés en 26 catégories ont été regroupés en 11 catégories soit 3808 lignes recensées.

- 1°) Activités physiques (10,30 %)
Ces risques recensés portent essentiellement sur le portage et la manipulation des charges lourdes pouvant occasionner lombalgies ou dorsalgies
- 2°) Risques chimiques (0,70 %)
risques liés à l'inquiétude concernant la présence d'amiante dans les matériaux.
- 3°) Risques biologiques ou liés au manque d'hygiène (4,20 %)
Les inquiétudes des agents portent sur la possibilité de contact avec des produits toxiques, irritants ou infectés.
- 4°) Risques liés aux déplacements et chutes (2 0,00 %)
- 5°) Risques d'incendie, d'explosion et de panique : (1,50 %)
- 6°) Risques liés aux bâtiments et phénomènes physiques soit 8,70 %

- 7°) Risques liés aux équipements de travail (11,70 %)

Ces dépenses concernent des demandes de petits mobiliers liés à l'ergonomie. Les agents des services entretien et logistique sollicitent des équipements spécifiques (chariots, escabeaux, casques...)
- 8°) Risques psychosociaux : (33,00 %)

Les risques psychosociaux apparaissent comme la première préoccupation des agents
- 9°) Risques liés aux interventions des entreprises extérieures (0,02 %)
- 10°) Risques particuliers (9,00 %)

concernent principalement le risque d'agression, les demandes portent sur des équipements de protection.
- 11°) Autres risques (0,90 %)

Demande d'un défibrillateur.

Le programme annuel de prévention mis en place est en conformité avec la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2014.

L'évaluation et la prévention des risques professionnels doivent être au cœur de l'action du CHSCT.

Des formations à la prévention des risques routiers, de sauveteur secouristes, à la gestion des situations difficiles, aux gestes et postures, à l'évacuation incendie et manipulation des extincteurs seront mis en place.

Concernant les défauts de conformité réglementaires (électricité, incendie...) de nombreux petits travaux seront financés par le CHSCT et pris en charge par l'équipe logistique, un budget de 20 000,00 € est proposé par le Groupe de travail du CHSCT. Il propose d'inscrire les agents de l'équipe logistique à une formation pratique à la plomberie. Ceci afin de compléter leurs connaissances et leurs compétences. Les interventions réalisées permettent une rapidité d'exécution et une économie évaluée à 75% du coût des travaux s'ils avaient été réalisés par une entreprise.

En résumé, on assiste, pour la CGT, à un désengagement de l'état (restriction des budgets) à un désengagement de la Direction (transfert de certaines dépenses financées désormais par le CHSCT).

Nous tenons aussi à féliciter Philippe REGNIER et son équipe pour le remarquable travail effectué.

3) Dispositif de la campagne IR/TH 2014 :

La campagne de souscription des déclarations de revenus constitue un moment de rencontre privilégié entre notre administration et ses usagers.

Un calendrier de campagne 2014 qui se déroule de la manière suivante

- remise à la poste le 7 avril à hauteur de 1% des déclarations, puis 78% le 8 avril pour arriver à 100% des déclarations soit 732 727 remises à la poste le 10 avril.
- Une date limite des dépôts papier le 20 mai 2014 (au lieu du 27 mai en 2013)
- Une date limite de déclaration en ligne au 10 juin (au lieu du 11 juin en 2013)

- Les deux premières émissions sont fixées au 20 juin et 4 juillet et auront une date limite de paiement au 15 septembre.

Parmi les nouveautés 2014, de nouvelles mesures de simplification ont été adoptées.

- Un seul formulaire de déclaration 2042.
- Prise en compte des changements d'adresses de début d'année signalés par les usagers.
- Sécurisation des demandes de restitution de PPE ou de crédits d'impôts.
- Mise à disposition de l'application Gest Part qui permet de corriger directement à l'écran les anomalies sur la déclaration en ligne....

Comme les Années précédentes, l'heure de fermeture des SIP est fixée à 16h30 entre le 5 mai et le 20 mai.

Un soutien technique est mis en place pour les Trésoreries, des plateaux téléphoniques sont mis en place dans les CDFP, les courriels SCoup seront pris en charge par les divisions des particuliers et des moyens importants seront mis en place pour garantir la réussite de cette campagne...

Comme chaque année, la campagne IR sera pour l'administration une réussite.

Mais l'envers du décor est tout autre, des services déserts, conséquence des suppressions massives de personnel, et quasiment personne pour taper les déclarations.

La simplification des déclarations 2042 ne changera rien pour les usagers, c'est la fiscalité qu'il faut simplifier et l'administration semble avoir oubliée que la fameuse déclaration 2042 QE est toujours le casse tête des usagers et des agents de notre administration.

4) Présentation d'APERFIP : (pour information) ;

L'APERFIP (**A**ide au **P**ilotage des **E**mplois du Réseau des **F**inances **P**ubliques)... est un nouvel outil de pilotage dont le seul et unique but est la suppression d'emplois.

On a eu le **TAGERFIP**.... L'avenir se noircit à la DGFIP en matière de suppressions d'emplois voici **I'AGERFIP**...

Attention Danger !!!

Pour supprimer des emplois l'administration y met les moyens, mais pour lutter contre la fraude fiscale, manifestement elle ne se donne pas les moyens nécessaires, la CGT ne peut être que contre ce genre d'outil destructeur d'emplois publics.

5) Présentation de la nouvelle gouvernance locale risques et audit : (pour information) ;

S'appuyant sur les orientations validées dans la démarche stratégique une nouvelle mission départementale « Risques et Audit » (**MDRA**) est créée dans chaque département à compter du 1er janvier 2014.

Son pilotage est confié à l'ancien responsable de la mission maîtrise des

risques, il sera lui-même secondé par deux adjoints .
C'est la fusion de deux missions la maîtrise des risques et la mission d'audit.
Nous ne reviendrons pas sur son fonctionnement et son pilotage,
manifestement c'est le grand flou ...sans commentaire

6) Questions diverses ;

A titre liminaire, la direction nous informe de la mise en place d'un nouveau logiciel destiné au remboursement des frais de missions et frais de déplacements qui remplacera le module remboursement de Frais d'AGORA.

Une e.formation d'une durée de 2h00 sera mise à la disposition des agents durant le mois de mai.

Néanmoins, il est recommandé pour ceux qui ont encore des demandes de remboursement de frais, de les enregistrer le plus tôt possible sur AGORA.

Questions diverses posées par la CGT

Assemblées départementales des mutuelles et assemblées départementales des organisations syndicales :

Certains chefs de services remettent en cause l'existence pleine et entière des droits mutualistes et syndicaux en imposant à leurs agents des règles restrictives en matière d'autorisations d'absences.

Les agents ont le droit d'assister, qu'ils soient syndiqués ou sympathisants à une assemblée départemental par an.

Les agents ont le droit d'assister à l'assemblée départementale de la MGEFI et de la MASFIP.

Nous vous demandons de le rappeler à vos chefs de services.

Cette question s'adresse au Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas de Calais.

Monsieur le Directeur,

Si dans le département, la direction était informée, interpellée sur une question relative à du harcèlement moral sur le lieu de travail, qu'elle serait sa réactivité par rapport à l'urgence du problème , sachant que les faits se montrent avérés et qu'ils ont été portés à la connaissance des organisations syndicales et du service RH de la direction ?

Panneaux syndicaux et panneaux réservés aux mutuelles dans les services .

De plus en plus de panneaux réservés aux mutuelles sont recouverts d'affiches en tout genre, qui n'ont pas leur place sur ces tableaux, nous demandons à ce que les chefs de services veillent au respect des règles d'utilisation de ces tableaux.

En ce début d'année, certaines affiches posées sur les panneaux syndicaux de la direction ont été arrachées et laissées à même le sol, ces faits sont intolérables.